



L'ASSURANCE VIE EXONÉRÉE D'IMPÔT

Pour maximiser votre
patrimoine

Les stratégies et conseils formulés dans cette publication sont fournis à titre de renseignements généraux à nos clients. Ils sont fondés sur des données considérées comme exactes, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ni l'intégralité. Les particuliers devraient consulter leur propre conseiller juridique, comptable ou autre conseiller professionnel avant d'agir sur la foi des renseignements contenus dans cette brochure. Ainsi, vous serez certain que les particularités de votre situation auront été convenablement étudiées et que votre décision reposera sur les données les plus récentes. Les taux d'intérêt, l'évolution du marché, le régime fiscal et divers autres facteurs touchant les placements sont susceptibles de changer rapidement.

Les produits d'assurance sont offerts par l'entremise de RBC DS Services financiers Inc., une filiale de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. †Lorsqu'ils offrent des produits d'assurance vie dans toutes les provinces sauf le Québec, les conseillers en placement agissent à titre de représentants en assurance de RBC DS Services financiers Inc. Au Québec, les conseillers en placement agissent à titre de conseillers en sécurité financière de RBC DS Services financiers Inc. qui est un fournisseur agréé de services financiers dans la province de Québec.

TAXEXEMEPT-F (03/07)





L'assurance vie a toujours constitué une assise solide pour tout programme financier. Elle vous protège, vous et votre famille, advenant un désastre et est considérée comme une dépense nécessaire pour se protéger contre une perte financière éventuelle. Mais saviez-vous que l'assurance vie peut constituer aussi un actif au sein de votre portefeuille ?

Qu'est-ce que l'assurance exonérée d'impôt ?

Nous disposons tous des mêmes sources de capital dans lesquelles nous investissons nos richesses : régime de retraite, REER et comptes hors REER, où l'on retrouve des placements comme les actions, les titres à revenu fixe, les fonds communs de placement et les biens immobiliers. Le revenu tiré de chacune de ces sources est imposable, comme le sont souvent la plus-value des placements et toute valeur résiduelle de ceux-ci au moment du décès.

Il y a toutefois une autre source de capital qui permet :

- › la croissance en franchise d'impôt, tout comme c'est le cas avec des placements enregistrés
- › de toucher un revenu de retraite en franchise d'impôt
- › de léguer vos actifs en franchise d'impôt à vos héritiers

Et vous pouvez aussi utiliser une partie du produit découlant de cette source de capital pour financer l'impôt prélevé sur vos autres sources de capital, le reste étant distribué sur-le-champ à vos héritiers sans autres frais.

Cette source de capital est l'assurance vie exonérée d'impôt.

En vertu de l'article 148(3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, les actifs s'accumulent au sein d'une police d'assurance vie exonérée d'impôt sans qu'il n'y ait d'impôt à payer chaque année. À votre décès, le produit de la police est distribué à vos bénéficiaires en franchise d'impôt, hors du cadre de la succession et des coûts qui y sont reliés.

« L'assurance vie est un excellent véhicule de placement... l'un des rares qui permet d'accumuler du capital à l'abri de l'impôt tout en assurant une protection contre le risque de décès. L'effet de capitalisation avant impôts et l'accès en franchise d'impôt au capital accumulé sont deux attraits de l'assurance vie. Un dernier avantage de poids : le capital est transmis en franchise d'impôt au décès. »

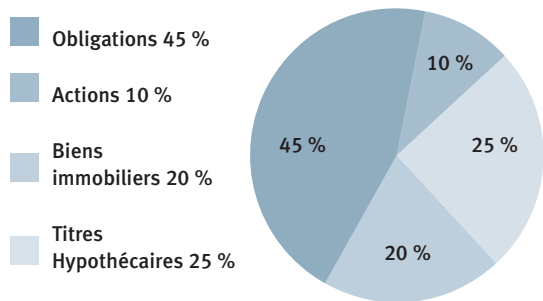
— *CA Magazine, publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés*

Une police d'assurance traditionnelle comporte des frais annuels — la prime qui finance l'élément protection. Par contre, avec l'assurance vie exonérée d'impôt, la prime ne constitue qu'un prix d'entrée. On peut, en effet, déposer des sommes nettement supérieures à la prime et les investir dans la police. La gestion des sommes ainsi placées diffère selon le produit choisi : la Vie universelle (VU) et la Vie entière avec participation (PAR).

Vie entière avec participation

Avec ce type de police, la compagnie d'assurance investit les dépôts additionnels dans un fonds commun constitué de dépôts semblables versés par d'autres assurés. Ensemble, les sommes constituent un fonds distinct du reste des actifs généraux de la compagnie d'assurance et contribuent à sa rentabilité. La composition typique des placements à l'intérieur d'une telle police est la suivante :

COMPOSITION DU FONDS DISTINCT



Grâce surtout au rendement de ce véhicule, votre assureur vous remet une partie de vos dépôts sous forme de participations. Essentiellement, vous participez aux profits de l'assureur.

Participations

Vous disposez de plusieurs options pour recevoir les participations. Vous pouvez les encaisser, les placer à un taux d'intérêt fixe ou vous en servir pour réduire vos primes futures ou pour les acquitter. Toutefois, l'option la plus populaire — et celle capable de générer la croissance la plus forte en franchise d'impôt — est ce qu'on appelle les bonifications d'assurance libérée (BAL). Ce sont des sommes supplémentaires d'assurance permanente qui créent leurs propres participations, donnant ainsi lieu à un effet de capitalisation capable d'accroître sensiblement le patrimoine. Cette « croissance » supplémentaire est, bien entendu, exonérée d'impôt.

Garantie

L'une des particularités de la PAR est son niveau de garantie. On vous garantit une valeur de rachat qui augmente chaque année — il s'agit du montant net que vous recevriez si vous décidiez de mettre fin au contrat. La valeur de rachat est un actif qu'on peut utiliser dans un certain nombre de stratégies futures.

Lorsque les participations sont portées au crédit de la police, la valeur de rachat et le capital de succession augmentent tous deux. Bien entendu, les participations présentent un grand avantage, au sens où elles ne peuvent disparaître une fois qu'elles sont portées à votre crédit. Voilà qui rassure grandement les clients qui ont le risque en aversion. Même si les participations ne sont pas garanties, elles jouissent d'une fiche de rendements passés stables.

Produit groupé

La PAR a perdu du terrain ces dernières années en raison de son manque de transparence. Comme il s'agit d'un produit groupé, tous ses éléments sont inextricablement liés. L'assuré ne peut isoler les diverses composantes du contrat, comme la partie de la prime servant à payer l'assurance et la partie attribuée au fonds distinct. Chaque année, l'assuré reçoit un relevé où l'on indique la prime à déposer, la valeur de rachat courante et le montant d'assurance courant. La seule autre information connue de l'assuré est le taux de participation que l'assureur porte au crédit de la police.

Autres considérations

Le manque de souplesse est une autre source de préoccupation pour les titulaires d'une PAR. Les exigences relatives à la prime sont très rigides et difficilement maniables une fois que la police est établie. Si les besoins de l'assuré changent, il devient difficile de modifier les particularités de la couverture initiale. En outre, les changements autorisés ont souvent une incidence fiscale malheureuse.

Dans le passé, les personnes qui voulaient gérer et contrôler tous les aspects de leurs finances sont devenues réticentes devant ce produit groupé.

Vie universelle

La Vie universelle est née de l'insatisfaction issue du « regroupement » des éléments de la PAR. Toutes les composantes de la VU peuvent être contrôlées et suivies à la trace, mais le risque de placement est transféré au client.

Minimums et maximums

Selon le montant d'assurance, vous devez payer une prime minimale qui couvre le coût de l'assurance, les frais d'administration et les taxes sur la prime. Si seul l'élément assurance vous intéresse, c'est tout ce que vous paierez. Cependant, vous ne bénéficierez pas de la croissance en franchise d'impôt.

Bien que l'assuré doive déposer au moins la prime minimale, il peut aussi verser la prime maximale. Le maximum est égal à plusieurs fois la prime minimale; il dépend de votre âge, de votre sexe, de votre état de santé et du montant d'assurance. La différence entre le minimum et ce que vous déposez effectivement est investie dans diverses options de placement et croît en franchise d'impôt.

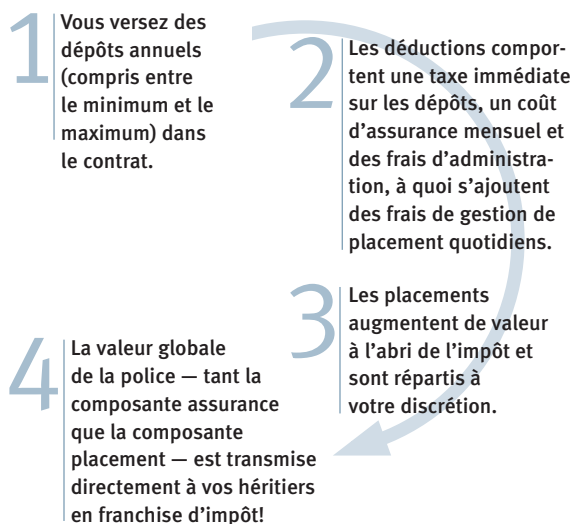
Options de placement

Les assurés aiment la VU parce qu'elle leur redonne le contrôle. Il n'ont plus besoin de s'en remettre aux choix prudents de l'assureur et de son fonds distinct; ils peuvent maintenant décider de placer leur argent comme ils l'entendent.

Le choix est limité aux options prévues par la police individuelle, mais la plupart des polices vous permettent d'investir dans divers véhicules, comme les titres à intérêts garantis, les principaux indices boursiers et obligataires, et même des fonds communs de placement réputés. Vous pouvez mettre sur pied un portefeuille diversifié au sein de votre police VU : les intérêts et la plus-value de vos options sont portés à votre crédit.

Des frais, semblables aux frais de gestion d'un fonds commun de placement, sont déduits avant que les intérêts soient portés à votre crédit. Les frais varient selon le placement sous-jacent et selon l'assureur.

Voici un exemple du fonctionnement de la VU.



Risques

Contrairement à la PAR, où le risque se limite à des participations qui ne sont pas portées à votre crédit, le risque de placement au sein de la VU est comparable à celui de n'importe quel autre placement. Le rendement des options sur les indices boursiers, comme le S&P/TSX ou le Nasdaq, peut être aussi bien négatif que positif. L'assuré doit être prêt à tolérer la volatilité. Certes, vous pouvez choisir des placements garantis, mais à l'instar de votre portefeuille ordinaire, les possibilités de croissance à long terme sont liées au risque de placement.

Il faut aussi tenir compte de la composante assurance du contrat. Elle doit s'appuyer sur de nouveaux dépôts ou sur la valeur des placements. Le rendement du portefeuille pourrait avoir une incidence sur le caractère durable de l'assurance et modifier sensiblement vos projets initiaux.

« L'industrie de l'assurance vie a conçu des produits attrayants et d'avant-garde qui peuvent vous aider à atteindre en même temps deux objectifs de planification : être assuré et vous constituer un revenu de retraite grâce à la plus-value des placements à l'abri de l'impôt... Ce type de police d'assurance vie peut vous donner une autre occasion de protéger vos économies du fisc. Aujourd'hui, la plupart des polices sont structurées de telle sorte que, sur une période de dix ans, vous obtiendrez sans doute des résultats égaux à ceux que vous auriez obtenus en investissant les mêmes sommes dans un véhicule qui n'est pas à l'abri de l'impôt. »

— KPMG — Vous, votre famille et le fisc



Exemple*

Un non-fumeur de 55 ans qui souscrit une police de 500 000 \$ devra déposer 7 685 \$ (le minimum) chaque année. Toutefois, s'il décide de déposer 30 000 \$ par année pendant dix ans et profite d'une croissance nette moyenne de 5 % tout au long de la durée du contrat, voici quelle serait la valeur ultime du patrimoine comparée aux mêmes dix dépôts placés hors REER et diversifiés prudemment; on suppose un taux marginal d'impôt de 40 %.

ANNÉE	VALEUR DES PLACEMENTS IMPOSABLES	VALEUR DU PATRIMOINE EXONÉRÉ D'IMPÔT	PLUS-VALUE PROVENANT DE L'ASSURANCE
10	304 849 \$	804 849 \$	164 %
20	447 843 \$	947 843 \$	112 %
30	757 174 \$	1 257 174 \$	66 %
40	1 353 824 \$	1 853 824 \$	37 %

Comme on peut le voir, si on transfère ses placements à revenu fixe qui rapportent 5 % dans le portefeuille diversifié d'une police Vie universelle, on fait plus que doubler la valeur du patrimoine qu'on transmettra à ses héritiers.

Vie entière et vie universelle

L'assurance vie — temporaire, VU ou PAR — reste essentiellement un outil de planification successorale. La prestation de décès est d'abord destinée aux êtres chers ou à des tiers. Cependant, on ne peut négliger les perspectives de plus-value que comporte l'assurance exonérée d'impôt.

Une fois que vous avez déterminé que votre programme financier peut être enrichi par une assurance exonérée d'impôt, il s'agit d'opter pour une PAR ou une VU. Au bout du compte, ces deux formes d'assurance visent à accumuler un patrimoine et à l'enrichir. Votre décision reposera vraisemblablement sur votre attitude personnelle à l'égard du risque et du style de placement.

*Les calculs sont faits à l'aide du logiciel de Financiere Manuvie en date du 21 février 2007

Le tableau qui suit vous aidera à déterminer la meilleure option : la PAR ou la VU. Comme vous pouvez le voir, la PAR comporte un style de placement plus stable à long terme pour la personne prudente, mais cela se fait au détriment de la visibilité, du contrôle et de la souplesse. La VU offre, en matière de placement, la plus grande souplesse que puisse offrir une police d'assurance vie, mais vous vous exposez au risque de marché, car la responsabilité des placements vous appartient. N'oubliez pas que vous disposez d'un vaste choix au sein de la VU, y compris les titres comportant des intérêts garantis dont le risque de placement est nul.

Avec l'assurance vie exonérée d'impôt, les décisions ne sont ni bonnes ni mauvaises. L'aspect le plus important à considérer est le niveau de confort. Parlez-nous de vos objectifs et de vos valeurs, et nous vous aiderons à choisir la solution qui est optimale dans votre cas.

	VIE UNIVERSELLE (VU)	VIE ENTIÈRE (PAR)
Risque	Un risque de placement normal vous convient	Vous n'aimez pas trop le risque, préférant des rendements faibles mais stables
Contrôle	Il vous faut contrôler la composante placement de la police	Vous n'hésitez pas à confier à l'assureur le contrôle des placements
Souplesse	Vous aimez la possibilité de modifier votre police au besoin	La perspective d'un minimum de changement ou de l'absence de changement vous met à l'aise
Visibilité	Vous ressentez le besoin de surveiller régulièrement le rendement des placements	Une stratégie de placement à long terme vous met à l'aise
Financement	Vous financez sans doute la police à même les revenus de placement, qui peuvent varier	Vous financez sans doute la police à même vos actifs placés dans un portefeuille stable

Passer d'une source de capital à une autre

La planification comporte deux vérités fondamentales :

1. L'objectif de tout capital est de générer un revenu qui vous est destiné et que vous pourrez transmettre à vos héritiers.
2. Les impôts sont la principale composante qui vient gruger le rendement et qui diminue, au bout du compte, la taille de votre patrimoine.

Donc, si un capital suffisant est constitué pour vous assurer un revenu et si l'excédent est destiné à la génération suivante, pourquoi devriez-vous continuer à exposer l'ensemble de votre patrimoine aux effets punitifs de l'impôt ? Vous envisagez peut-être de déplacer une partie de vos actifs d'un compte hors REER vers un mécanisme d'exonération d'impôt.

Si l'on veut se constituer un patrimoine et le léguer aux générations futures, il n'existe pratiquement aucun autre véhicule qui peut donner lieu à un capital de succession immédiat, réduire les impôts à payer sur les placements existants, accumuler des sommes en franchise d'impôt et engendrer un revenu après impôts plus élevé à transmettre à ses héritiers.

Pour de plus amples renseignements sur le rôle que peut jouer l'assurance exonérée d'impôt dans votre programme financier, téléphonez-nous[†] aujourd'hui même.

